RASSEMBLEMENT POUR LA SCOLARISATION DES MINEURS ETRANGERS NON ACCOMPAGNÉS (MENA)

LE JEUDI 13 FÉVRIER 2025 À 17H30 DEVANT LE COLLÈGE RÉVOLUTION À NÎMES (40 rue Clérisseau)

La France est signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, à ce titre, les jeunes de moins de 18 ans disposent du droit inconditionnel à l'instruction. Et pourtant l'Education Nationale leur refuse ce droit. POURQUOI ?

Nous dénonçons l'attitude du directeur académique (DASEN) qui se retranche derrière des soi-disant « procédures » afin d'écarter les jeunes mineurs isolés de leur droit à suivre une formation au sein de nos établissements publics (collèges et lycées).

En France l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans, et le droit à l'instruction est légitime jusqu'à la majorité depuis la loi « pour une école de la confiance » du 26 juillet 2019. Ces droits fondamentaux sont inscrits dans notre Constitution.

Or, tant qu'un enfant n'est pas pris en charge par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), le DASEN refuse de recevoir les jeunes MENA et de leur ouvrir les portes de l'école, prétextant entre autre l'absence de représentant légal.

Ainsi, dans le Gard, plusieurs MENA se voient honteusement maltraités par les services de notre pays sensés les protéger : Aide sociale à l'enfance et éducation nationale en tête, ils subissent la violence institutionnelle, les procédures kafkaïennes de notre administration et de nos services de Justice.

Aujourd'hui, nous vous alertons sur cette situation et demandons un changement radical de la part de nos responsables institutionnels.

- ASSEMBLÉE DE SOLIDARITÉ ALÈS -

MANIFESTATION JEUDI 13 FÉVRIER 18H30 MAISON CARRÉE. En solidarité avec les mineurs étrangers isolés et en souvenir d'Awa, 15 ans, décédée seule le soir du 24 décembre. VENEZ NOMBREUX.

ne pas jeter sur la voie publique